



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hebdomadaires

Question écrite n° 73211

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation précaire d'une partie de la presse hebdomadaire nationale d'opinion indépendante. En effet, seuls les quotidiens nationaux et les hebdomadaires régionaux bénéficient actuellement de l'aide de l'Etat au titre du 1 % hors médias. Ce mode de répartition exclut donc les hebdomadaires nationaux, parmi lesquels des hebdomadaires d'opinion à faible tirage et faibles ressources publicitaires représentant des courants de pensée indispensables au débat d'idées dans notre pays. Sont concernés notamment les hebdomadaires Politis, Réforme, Témoignage chrétien et Tribune juive. Cette presse a la particularité d'être indépendante de toute instance politique, religieuse et économique. Elle contribue à la vitalité de la démocratie dans notre pays. Il lui demande quelles mesures concrètes elle compte prendre pour aider cette presse indispensable au bon exercice de la démocratie.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics ne méconnaissent nullement le rôle tenu par la presse hebdomadaire nationale d'information politique et générale dans l'expression des courants de pensée en France. Participant directement au débat démocratique, les titres qui la composent, et singulièrement les hebdomadaires d'opinion, sont tout naturellement inscrits sur les registres de la commission paritaire des publications et agences de presse et bénéficient déjà au titre du « ciblage » des titres d'information politique et générale d'allègements fiscaux et de tarifs postaux préférentiels spécifiques. S'agissant du fonds de modernisation de la presse, auquel se réfère plus particulièrement l'honorable parlementaire, le législateur a entendu en circonscrire le bénéfice à la seule presse quotidienne d'information politique et générale et aux hebdomadaires régionaux de même nature qui en constituent le complément pour le pluralisme local. En effet, si l'Etat s'est attaché de longue date à garantir la liberté de la presse et à conforter les conditions de son pluralisme sans distinction aucune, son action entreprise lors de ces dernières années vise à mieux prendre en compte les contraintes particulières que connaissent certaines formes de presse, alors même que celles-ci occupent une place irremplaçable dans le bon fonctionnement de la société démocratique. Il n'est donc pas envisagé, dans l'immédiat, d'étendre le bénéfice du fonds de modernisation de la presse aux hebdomadaires nationaux d'opinion. Une telle extension ne manquerait pas, au surplus, de susciter des demandes analogues émanant d'autres formes de presse (presse magazine, presse spécialisée...), demandes susceptibles d'affaiblir la portée des interventions publiques en faveur d'un type de presse aux spécificités unanimement admises.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73211

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 813

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2003